AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-2-71 149402

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 125 - FEVRIER 1971 - Supplément n° 1-

LES TRAITEMENTS D'HIVER OU DE PRE-DEBOURREMENT DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver permettent de lutter contre les formes hibernantes de nombreux ravageurs tels que : pucerons, chenilles défoliatrices, araignées rouges, cochenilles, etc..., ce qui augmente l'efficacité des traitements exécutés au printemps.

Il est préférable d'effectuer les applications le plus tard possible, (selon les substances utilisées), car, en fin d'hiver, les formes hibernantes des différents ravageurs sont plus sensibles à l'action des produits.

Ces traitements doivent être réalisés avec des appareils à forte pression, et la pulvérisation sera copieuse, de manière à obtenir un lessivage de toutes les parties des arbres.

MESURES PROPHYLACTIQUES :

Elles complètent l'action des traitements et consistent essentiellement à profiter de la morte-saison pour nettoyer et assainir les arbres par :

- Suppression de rameaux porteurs de chancres ou de nécroses, curetage des autres chancres, et badigeonnage de toutes les plaies avec un produit désinfectant ;
- Elimination et destruction des chicots, des rameaux dépérissants ou desséchés, et des fruits momifiés ;
- Dans les vergers d'arbres fruitiers à pépins, enfouissement des feuilles mortes par un labour, ou pulvérisation sur ces feuilles d'un colorant nitré à 1 %, avant le départ de la végétation, en vue de réduire très sensiblement les projections d'ascospores de tavelure.

PRODUITS UTILISABLES : Le choix du produit sera fonction des ravageurs à combattre.

- Les huiles de goudron ou huiles d'anthracène détruisent les mousses et lichens, les cochenilles, les oeufs d'insectes et d'acariens.
  Elles s'utilisent durant le repos complet de la végétation aux doses de 4 à 5 % pour les arbres fruitiers à noyaux et 4 à 8 % pour les arbres fruitiers à pépins.

- Les huiles de pétrole ou huiles blanches sont très efficaces contre les cochenilles et détruisent également les oeufs d'insectes et d'acariens.
  Elles s'utilisent à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre.

- Les colorants nitrés sont surtout ovicides (destruction des oeufs d'insectes et d'acariens) et s'utilisent à la dose de 600 grammes de matière active par hectolitre.
  Ils doivent être appliqués le plus près possible du débourrement.

- Les huiles jaunes (2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre),
  les oléo-parathions (1 litre et demi de produit commercial par hectolitre),
  et les oléo-malathions (3 litres de produit commercial par hectolitre),
  sont utilisés contre les oeufs d'insectes et d'acariens et contre les chenilles.
  Ils peuvent s'employer sans risque pour la végétation jusqu'au stade C-3 de Fleckinger.

Imprimerie de la Station Poitou Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 31../...

NOTE.- Les doses données ne le sont qu'à titre indicatif.
Respecter scrupuleusement celles précisées par les fabricants.

PECHERS

CLOQUE

Les bourgeons des pêchers commencent à gonfler. En conséquence, si le temps doux actuel se maintient, appliquer le traitement contre la Cloque le plus tôt possible si l'on utilise le zirame. Pour les autres substances, il est conseillé d'attendre que le gonflement des bourgeons à bois soit bien amorcé.

Les expérimentations réalisées au cours des années passées par la Circonscription "Midi-Pyrénées" ont montré :
- la très bonne efficacité du zirame à la dose de 180 grammes de matière active par hectolitre,
- qu'un seul traitement appliqué au début de la phase de sensibilité (ouverture des bourgeons à bois) permet d'empêcher les attaques graves.

Produits pouvant être utilisés :

. Bouillie bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 grammes de cuivre métal par hectolitre ;
. Captane : 250 grammes par hectolitre ;
. Ferbame : 175 " " " ;
. Thirame : 175 " " " ;
. Zirame : 175 " " " ;
. Association de zirame et de cuivre = dose homologuée pour chaque spécialité commerciale ;
. Captafol : en autorisation provisoire de vente.

COLZA

GROSSE ALTISE

De récents sondages ont permis d'observer que dans la plupart des cultures, le nombre de jeunes larves était faible. Cependant, quelques rares parcelles présentent un niveau d'infestation important, lequel peut nécessiter un traitement.

En conséquence, nous conseillons aux agriculteurs d'examiner avec soin leurs cultures. La présence de jeunes larves se décèle facilement à la base des pétioles des feuilles, où elles provoquent des trous ou des galeries brunes sous l'épiderme, lequel parfois éclate. Si le nombre des jeunes larves est supérieur à 2, en moyenne, par pieds examinés au hasard sur l'ensemble de la parcelle, il y a lieu d'envisager une protection.

Celle-ci sera réalisée sans tarder, lors d'une journée ensoleillée, et sur des plantes sèches, par la pulvérisation abondante (800 litres par hectare), d'une bouillie à base de lindane ou de parathion en émulsion (300 grammes de matière active par hectare), ou d'oléo-parathion.

- AVIS AUX ABONNES -

*** Nous demandons aux Abonnés qui n'auraient pas encore renouvelé leur Abonnement pour 1971 de bien vouloir le faire rapidement, faute de quoi ce bulletin est le dernier qu'ils recevront.-

---

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 16 Février 1971 - Précédente note : Bulletin n° 125.-

/ VIGNE /

TRAITEMENTS D'HIVER

Parmi les affections cryptogamiques présentes dans les vignobles de notre région, l'ESCA et l'EXCORIOSE peuvent être combattus par les traitements d'hiver.

ESCA Le champignon qui attaque de préférence les souches âgées désorganise l'intérieur du tronc et des bras ; le dépérissement peut être lent ou brutal, -en été- (apoplexie).

Une application d'Arsénite de Soude à 1,250 l./hl. d'Arsenic, renouvelée 2 ou 3 ans de suite durant le repos complet de la végétation, permet de le combattre. Ce traitement doit être effectué 10 jours après la taille et au moins 3 semaines avant le débourrement.

Certains ceps n'ayant qu'un bras atteint peuvent très bien être guéris, lors de la taille, par élimination complète de la partie malade.

EXCORIOSE Cette maladie, présente dans de nombreux vignobles, se manifeste par des éclatements de la base des sarments, tandis que les écorces sont blanchies et ponctuées de noir.

Elle peut être combattue par :

- l'Arsénite de Soude à 625 g./hl. d'Arsenic ;
- les huiles d'Anthracène jaunes à 2 ou 3 l./hl. (permettent également de lutter contre les cochenilles, l'acariose et l'érinose, en les utilisant dès les premiers signes de gonflement) ;
- les Colorants Nitrés à 600 g./hl. de matière active.

NOTE : L'Arsénite de soude étant très toxique, prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le produit, ou même sa solution, n'arrive jamais au contact de la peau - - ne pas fumer ; - se laver soigneusement après traitement.

/ POIRIER /

TAVELURE Pour les poiriers présentant des chancres ou pustules de tavelure sur rameaux, la protection des jeunes organes végétatifs doit être très précoce, les conidies libérées étant à maturité bien avant les ascospores contenus dans les périthèces sur feuilles. Dans de tels cas, intervenir dès que les arbres atteindront le stade C 3 de Fleckinger en utilisant de préférence un produit cuprique, qui aura en outre une action non négligeable vis-à-vis des maladies bactériennes.

/ COLZA /

CHARANCON DES TIGES

A partir du début de la montaison, dès que la température dépassera 10°C, les risques d'attaques de charançon des tiges sont à craindre. Surveiller les cultures et intervenir si la présence de ce ravageur est constatée. Les dégâts de cet insecte ne sont préjudiciables que du début de la montaison jusqu'à ce que les tiges aient 10 à 15 cm. Les cultures peu vigoureuses et lentes à démarrer sont les plus exposées à ses attaques.

Utiliser l'un des produits mentionnés sur la liste ci-jointe.

/ ASPERGES /

RHIZOCTONE VIOLET

Pour protéger les cultures contre ce champignon, il est conseillé d'effectuer, avant la plantation des griffes, une désinfection par trempage durant 15 minutes dans de l'eau de Javel à 12° chlorométrique (soit un sachet du commerce de 0,250 l. à 48° chlorométrique pour 1 l. de solution). Laisser égoutter les griffes et les rincer abondamment ; les planter aussitôt.

P32

AVERTISSEMENTS AGRICOLES - REGION "POITOU-CHARENTES"

BULLETIN N° 126 - MARS 1971 - (Suite)

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

Note valable en particulier pour le sud des DEUX-SEVRES

Suite au communiqué en date du 2 février 1971 et aux observations effectuées ces dernières semaines, la SITUATION est actuellement la suivante dans le centre "POITOU-CHARENTES".

Dans les zones habituellement menacées par ce ravageur, il existe de multiples petits foyers épars qui représentent un nombre global d'individus peu élevé, inférieur à celui observé en 1970 à la même époque, mais constituent néanmoins une menace plus sérieuse.

En effet, la reproduction qui s'est poursuivie cet hiver a permis un "rajeunissement" de la population. De ce fait, les individus qui la composent possèdent un potentiel de multiplication bien supérieur à celui de l'an dernier.

En conséquence, nous recommandons instamment de DETRUIRE IMMEDIATEMENT, avant le départ de la végétation les colonies installées sur les surfaces en herbe, et parfois dans les céréales et les colzas.

Pour ce faire, repérer par observations minutieuses les petits foyers épars, donc difficiles à déceler, et les traiter avec du grain empoisonné au chlorophacinone.

L'épandage des grains sera effectué de la manière suivante :

- dans le cas d'infestation assez généralisée :
  au semoir, en lignes espacées de 5 mètres, et à la dose de 7 à 10 g. au mètre linéaire, soit 15 à 20 kg à l'hectare ;
- dans le cas de foyers épars peu nombreux :
  manuellement, sur les foyers, à la dose d'environ 20 g. au mètre linéaire, soit approximativement une bonne poignée sur 2 mètres de longueur - opérer avec des gants, ou à l'aide d'un petit récipient.

** En outre, il est nécessaire de mettre en application d'urgence les mesures préconisées dans la note du 2 février si elles n'ont pas été exécutées.

NOTE : Pour faciliter et donner la plus grande efficacité à ces mesures, il est recommandé aux Groupements de Défense locaux d'assurer la direction de ces opérations.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 4 Mars 1971 - Précédente note : Bulletin n° 125 - Sup. n° 1.-